

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Le combat pour l'emploi local - Faire des grandes mutations un moteur de production
Conventions Loi Notre entre la Région et les EPCI**

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment les articles 107 et 108,
- VU** le règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023 et rectifié au JOUE du 31 août 2023
- VU** le règlement (UE) 2022/2473 de la Commission du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides aux entreprises actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
- VU** le règlement "de minimis" n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023, publié au JOUE du 15 décembre 2023,
- VU** le règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 et le règlement (UE) n°2019/316 de la Commission du 21 février 2019 relatifs à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis* dans le secteur de l'agriculture,
- VU** le régime cadre exempté de notification SA.108468 relatif aux aides aux investissements en faveur des PME actives dans la transformation ou la commercialisation de produits agricoles pour la période 2023-2029,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1 et suivants, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code rural et de la pêche maritime,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant

Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,

- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente.
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2022 approuvant la stratégie « Terre-Mer : agissons pour une alimentation durable »,
- VU** la délibération du Conseil régional du 23 mars 2023 approuvant le règlement d'intervention « Pays de la Loire investissement numérique » modifié,
- VU** la délibération de la session du Conseil régional des 22 et 23 juin 2023, approuvant le Plan d'actions régional « pour une gestion durable et responsable de la ressource en eau », en particulier sa mesure 26,
- VU** la délibération la délibération du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif 2024
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 9 février 2024 adoptant le règlement d'intervention pour l'organisation d'événements promotionnels des productions et produits agricoles.
- VU** la délibération du Conseil communautaire de CapAtlantique La Baule - Guérande agglomération en date du 19 décembre 2024 approuvant la présente convention relative aux aides aux éleveurs face à la crise d'approvisionnement de fourrage,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la CARENE en date du 02 juillet 2024 approuvant la présente convention relative aux aides aux éleveurs face à la crise d'approvisionnement de fourrage,
- VU** la délibération du Conseil métropolitain de Nantes Métropole en date du 21 avril 2022 approuvant la présente convention présente convention relative au soutien au projet d'abattoir de proximité multi-espèces,
- VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier en date du 12 décembre 2024 approuvant la présente convention relative au soutien au projet d'abattoir de proximité multi-espèces

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Agricultures, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

les termes de la convention relative au soutien en agriculture entre la Région des Pays de la Loire et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de L'Estuaire (CARENE) figurant en annexe 1.1

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à la signer.

D'APPROUVER

les termes de la convention relative au soutien en agriculture entre la Région des Pays de la Loire et La Baule-Guérande Agglo (Cap Atlantique) figurant en annexe 1.2.

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à la signer.

D'APPROUVER

les termes de la convention relative au soutien en agriculture entre la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole figurant en annexe 1.3

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à la signer.

D'APPROUVER

les termes de la convention relative au soutien en agriculture entre la Région des Pays de la Loire et la Communauté de communes Île de Noirmoutier figurant en annexe 1.4

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à la signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and several horizontal strokes below it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'élu ci-après ne prend pas part au vote : Franck LOUVRIER.

REÇU le 28/11/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs